

Vidéastes, 5 raisons de soutenir la directive

CE QUE GOOGLE NE VOUS DIT PAS

1 SANS LA DIRECTIVE

Les vidéastes se plaignent des conditions opaques de démonétisation et de retrait abusif de leurs vidéos.

AVEC LA DIRECTIVE

Les plateformes devront mettre en place des mécanismes de recours effectifs et rapides. En cas de litige, les vidéastes devront pouvoir recourir à un organisme indépendant.



2 SANS LA DIRECTIVE

Les vidéastes sont responsables dans leurs vidéos de la mise en ligne d'extraits d'œuvres protégées par le droit d'auteur.

AVEC LA DIRECTIVE

Les vidéastes ne seront plus responsables des atteintes au droit d'auteur. Les plateformes devront négocier des accords avec les ayants droit ou leurs représentants (article 13).



3 SANS LA DIRECTIVE

Les logiciels type Content ID permettent de retirer des contenus illicites mais la plateforme n'est pas tenue de prendre en compte les exceptions au droit d'auteur.

AVEC LA DIRECTIVE

Les logiciels type Content ID déjà conformes au dispositif prévu par l'article 13, subsisteront mais la plateforme devra tenir compte des exceptions au droit d'auteur.



4 SANS LA DIRECTIVE

Seuls les vidéastes français bénéficient de rémunération au titre du droit d'auteur, un principe garanti par le droit français.

AVEC LA DIRECTIVE

Tous les vidéastes européens pourront bénéficier d'une rémunération au titre du droit d'auteur (article pré-14).



5 SANS LA DIRECTIVE

Google, qui n'emploie aucun journaliste et ne produit aucun contenu, capte les revenus publicitaires des médias qui emploient des journalistes.

AVEC LA DIRECTIVE

Google devra rémunérer les médias et leurs journalistes (article 11) au titre du droit voisin.



#EuropeForCreators